Accompagnez nos étudiants en actuariat, gestion des risques et science des données sur le chemin de la réussite

Taxe d'apprentissage 2024

Contact
communication@isfa.fr
04 37 28 74 14

ISFA
Institut de Science Financière et d'Assurances
GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES
Université Claude Bernard Lyon 1

L'École

Chers partenaires actuels et futurs,

Assujettie à la **taxe d'apprentissage**, votre entreprise peut faire le choix de l'affectation de son versement à une formation en prise directe avec vos **réalités professionnelles**.

Créé en 1930, l'ISFA dispense la plus ancienne formation universitaire française en **actuariat**. Plus largement, depuis **plus de 30 ans,** elle a développé ses diplômes en **gestion des risques et science des données** et forme les collaborateurs qui rejoindront **demain** vos équipes.

La taxe d'apprentissage est une **ressource essentielle** pour notre école. Elle nous permet de maintenir la **qualité** de l'enseignement à laquelle nous tenons pour nos étudiants, gage de leur **employabilité** future à vos côtés, et de mener nos projets de développement de nos formations.

Nos valeurs

L'ISFA est un institut pluridisciplinaire de formation et de recherche en actuariat, en gestion des risques et en science des données

Des formations mathématiques pluridisciplinaires

- Mathématiques au service du risque
- Fortes compétences en gestion, finance
- Intégration de l'environnement économique
- Prise en compte des aspects juridiques
- Outils informatiques, …

Une pédagogie professionnalisante

- Stages & Alternances
- Proximité avec le monde professionnel
- Accompagnement au projet professionnel

Un rayonnement international

- Mobilité des étudiants
- Opportunités de stages à l'étranger
- Partenariats avec des universités étrangères
- Formations délocalisées à l'étranger

La taxe d'apprentissage permet de soutenir nos efforts pour l'amélioration des équipements pédagogiques et de financer nos projets de formation.

Vous avez le pouvoir de concrétiser nos projets

- Renforcer nos **équipements** pour l'enseignement,
- Développer la **polyvalence** de nos étudiants,
- Favoriser la **mobilité** de nos étudiants à l'étranger afin de renforcer leurs compétences,
- Maintenir un **haut niveau d'enseignement** proche de la réalité du monde économique.

Le saviez-vous?

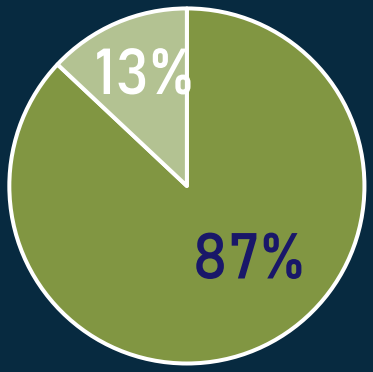

La taxe d'apprentissage comporte une part principale correspondant à 0,59% de la masse salariale de votre entreprise et dédiée au financement de l'apprentissage, et un solde correspondant à 0,09% de la masse salariale et dédié au développement des formations technologiques et professionnelles initiales.
C'est ce solde qui permettra de soutenir les projets de l'ISFA.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Les modalités de collecte de la taxe sont les suivantes:

1. INFORMEZ-NOUS
de vos intentions de versement par mail ou téléphone. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.
2. CRÉEZ VOTRE COMPTE SUR LA PLATEFORME SOLTEA
Ce sont les URSSAF qui collecteront directement auprès de vous la taxe, via la plateforme SOLTEA.
3. SÉLECTIONNEZ L'ISFA
Sur la plateforme SOLTEA, sélectionnez l'ISFA (recherche par nom, code UAI ou localisation)

CODE UAI : 0693781K

4. SÉLECTIONNEZ LE MODE DE RÉPARTITION SOUHAITÉ :
- Attribuez à la composante dans son ensemble
- Attribuez spécifiquement à une / des formations de l'établissement

Puis attribuez le pourcentage de solde de la taxe de votre choix.

Les versements en direct à l'établissement, par virement ou chèque ne sont plus possibles.

Contact communication@isfa.fr / 04 37 28 74 14

ISFA
Institut de Science Financière et d'Assurances
GRANDE ÉCOLE D'ACTUARIAT & GESTION DES RISQUES
Université Claude Bernard Lyon 1

L'ISFA vous **remercie**

Taxe d'apprentissage 2024

Contact
communication@isfa.fr
04 37 28 74 14